



CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu de la séance du 27 août 2013

Le Conseil Municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni le 27 août 2013 en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard EYSSARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 août 2013

Membres présents : Monsieur Bernard EYSSARD, Maire

Michel CHANCY, Michel HUT, Lionel JULLIN, Dominique UNI, Adjoint.

Pierre FEUGIER, Sébastien JANY, Jean-Marc LAPIERRE, Hubert MOTTET, Rosine ROGNIN, Stéphane TOURNOUD.

Membres absents excusés : Gisèle VALENTE (ayant donné pouvoir à Lionel JULLIN), Olivier GAILLARD (ayant donné pouvoir à Stéphane TOURNOUD), Sophie MERCIER (ayant donné pouvoir à Dominique UNI), Monique LARGOT (ayant donné pouvoir à Jean-Marc LAPIERRE),

Membres absents : Christelle BOINON, Nadine CHAPRE, Patricia DORIA.

Secrétaires : Michel HUT et Hubert MOTTET.

1. COMMISSION RESSOURCES

1.1. Recrutement sur le poste de rédacteur (remplacement de Danielle JULLIN)

Le Centre de Gestion de la FPT 38 a été consulté. Il propose un accompagnement de la collectivité sur :

- la définition du poste
- l'analyse des candidatures
- la préparation du jury
- la participation au jury
- l'aide à la décision finale

La proposition de la commission est de retenir l'aide du CDG 38 pour la préparation du jury, la participation au jury et l'aide à la décision finale (soit 2 jours d'intervention). Le tarif de la prestation est de 500 € TTC par jour + frais de déplacement et repas.

L'offre d'emploi a été transmise au CDG 38 pour diffusion.

Date limite de dépôt des candidatures : 21/09/2013

Poste à pourvoir le 1^{er}/11/2013.

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Centre de Gestion 38 pour accompagner la commune dans le recrutement d'un(e) rédacteur(trice) sur la base de deux journées pour un montant TTC de 500 € + frais de déplacement et de repas et à signer tout document s'y rapportant.

Vote : unanimité pour.

1.2. Personnels

La mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires à cette rentrée scolaire a entraîné une augmentation sensible des charges de personnels, notamment afin de pouvoir organiser les Temps d'Activités Périscolaires.

Deux délibérations ont été prises :

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le passage à 35 heures de Françoise DAMIER, directrice du centre d'accueil et de loisirs municipal, à compter du 1^{er} septembre 2013.

Vote : pour = 13, contre = 0, abstention = 2

Délibération : Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide le passage au 7^{ème} échelon de Emilie SECOND, animatrice à compter du 1^{er} septembre 2013.

Vote : pour = 13, contre = 0, abstention = 2

Catherine VALENTE, employée à l'agence postale, passe d'un CDD à un CDI.

2. COMMISSION TRAVAUX

2.1. Voieries

Les « emplois » sont terminés. L'entreprise Chambard doit procéder au reprofilage des voieries en septembre.

Les travaux du SIEG sont terminés. L'entreprise Cheval doit encore faire quelques enrobés (cimetière, maison Joly).

La remise en état de la chaussée rue de la Tronche est bientôt terminée.

Le cheminement piéton rue des Peupliers reste à faire.

2.2. Assainissement

La commission a étudié un projet de convention entre le SIEG, la communauté de communes 3C2V et la commune de Saint-Vérand concernant les modalités de fonctionnement du réseau d'assainissement et de la future station de relevage située en contrebas de la rue des Peupliers. Le calcul de la participation de la commune se fonde sur une prévision surévaluée : la commune a donc demandé une nouvelle évaluation.

2.3. Construction d'un local commercial et mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes.

L'équipe de maîtrise d'œuvre COSTAZ et GAILLARD a remis le 24 juin le dossier de consultation pour ces deux opérations :

- Le coût des travaux pour la construction du local commercial est estimé à 95 000 € pour un coût prévisionnel qui s'élevait à 82 778 € HT.
- Le coût des travaux de mise en accessibilité PMR des sanitaires de la salle des fêtes est estimé à 65 000 € pour un coût prévisionnel de 37 000 € HT.

Les propositions étant très au-dessus des coûts prévisionnels, il a été demandé à l'équipe de maîtrise d'œuvre de revoir ses propositions.

Si un accord semble avoir été trouvé concernant le local commercial, il a été demandé au maître d'œuvre de revoir son offre. Mais par suite d'un problème de santé de celui-ci, la négociation n'a pu se poursuivre. Les travaux n'auront donc pas lieu en 2014.

2.4. Signalétique viaire

Les poteaux ont été commandés auprès du fournisseur. Les travaux seront effectués par les agents municipaux. La pose sera effectuée d'octobre à décembre.

3. COMMISSION PLU

Le dossier PLU a été déposé en Préfecture à la mi-juillet. Au terme d'un délai de 3 mois, le Préfet fera connaître ses remarques sur le projet. Le maire saisira le Tribunal administratif qui désignera un commissaire-enquêteur. L'enquête publique se déroulera pendant un mois.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.